

CABINET S'INVESTIR CONSEIL

Le Document d'Entrée en Relation (ci-après « DER ») fournit des informations essentielles aux clients ou prospects sur notre Cabinet de Conseil en Gestion de Patrimoine, nos activités et la réglementation applicable à notre métier. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation réglementaire. Le DER doit être remis lors du premier rendez-vous et signé par le Client ou Prospect pour que le Cabinet puisse apporter la preuve de sa remise. Il doit aussi être soumis de nouveau pour signature à chaque mise à jour significative des informations concernant le Cabinet. Nous pouvons donc être amenés à vous faire signer ce « DER » même si vous êtes déjà client du Cabinet et en relation avec notre société depuis longtemps.

Dénomination sociale : S'INVESTIR CONSEIL, 13 Port SAINT ETIENNE 31000 TOULOUSE

SARL au capital de 1 920 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TOULOUSE sous le numéro B 982 687 063. Code APE 6619B. Membre CIF/IAS /IOBSP auprès de l'ANACOFI-CIF N° E010839.

Vous avez choisi, ou êtes sur le point de confier, la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé. Il est essentiel de conserver les informations de ce document, qui constitue un point de référence fondamental dans la relation entre vous et S'INVESTIR CONSEIL. Il regroupe toutes les informations légales que votre conseiller doit vous communiquer dès le début de la relation.

Dans l'exercice de notre activité de CIF, on est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante :

- **Le conseil en investissement indépendant** consiste à évaluer un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché qui sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs ou à leurs fournisseurs pour garantir que les objectifs d'investissement de nos clients puissent être atteints de manière appropriée, et ne doivent pas se limiter aux instruments financiers émis ou fournis par des entités ayant des liens étroits avec eux-mêmes ou d'autres entités avec lesquelles ils ont des relations juridiques ou économiques telles que des relations contractuelles si étroites qu'elles présentent le risque de nuire à l'indépendance du conseil fourni. Toute rétrocession de commissions perçue sera restituée à notre client. Ce conseil est exclusivement rémunéré sous forme d'honoraires.
- **Le conseil en investissement non indépendant**, repose sur une analyse diversifiée de manière large des instruments ou services financiers disponibles sur le marché, et sans pour autant se limiter aux instruments ou services des entités partenaires. La rémunération pourra se faire sous forme de rétrocessions de commissions et/ou d'autres avantages monétaires ou non monétaires perçus ou reçus de la part de nos partenaires, cumulés éventuellement à nos honoraires. Cette rémunération est justifiée par une amélioration de la qualité de notre prestation et dans l'objectif d'agir au mieux de vos intérêts.

S'INVESTIR CONSEIL est un cabinet spécialisé dans la gestion de patrimoine et de fortune, avec une expertise solide dans les domaines du conseil en investissements financiers (CIF), de la gestion patrimoniale et des solutions assurantielles. Le cabinet dispose d'une équipe de salariés **Conseillers en Investissements Financiers (CIF)**, dont un **gestionnaire de fortune et des ingénieurs patrimoniaux**, offrant ainsi une expertise diversifiée et approfondie pour répondre à vos besoins les plus exigeants.

Notre mission est de vous offrir des solutions personnalisées, qu'il s'agisse d'optimisation patrimoniale, de gestion d'actifs ou de conseil en investissements financiers. Nous mettons à votre disposition des stratégies globales, alignées avec vos objectifs de préservation, de croissance de votre patrimoine et de protection assurantielle.

Le cabinet S'INVESTIR CONSEIL s'appuie sur l'expérience de ses conseillers pour garantir un accompagnement de haute qualité, un suivi rigoureux et une approche sur mesure pour chacun de nos clients. Notre expertise recouvre les domaines clés de la gestion d'actifs, de la planification financière, de l'assurance, tout en prenant en compte les aspects fiscaux et juridiques de votre patrimoine.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des apporteurs d'affaires, ce qui nous permet de développer une clientèle à l'échelle nationale, tout en maintenant une relation de proximité et un service personnalisé.

Nos solutions se portent sur les conseils patrimoniaux sur les domaines suivants :

- **Bilan patrimonial / Diagnostic professionnel** : Ce bilan constitue la **photographie factuelle** de votre situation patrimoniale actuelle. Il permet de dresser un état des lieux précis de vos actifs, passifs, et engagements financiers, sans interprétation, afin de vous donner une vision claire et structurée de votre patrimoine personnel ou professionnel. C'est une étape indispensable pour comprendre où vous vous situez aujourd'hui, avant d'envisager toute optimisation ou stratégie.
- **Étude patrimoniale**: Suite au bilan, l'**étude** va plus loin en intégrant une **analyse approfondie** de votre patrimoine. Elle consiste à évaluer et valoriser vos actifs en fonction de vos objectifs à court, moyen et long terme. Cette étape inclut l'identification des leviers potentiels pour optimiser votre situation patrimoniale, en vous proposant des stratégies de défiscalisation et des solutions visant à réaliser des économies substantielles. L'étude a pour but de maximiser la rentabilité et la sécurité de vos investissements tout en réduisant vos charges fiscales, ce qui représente un **gain financier** pour vous.
- **Assurance-vie et solutions d'investissement** : Nous vous accompagnons dans la mise en place de solutions d'assurance-vie et d'investissements adaptés à vos projets futurs. Grâce à notre expertise en gestion de patrimoine et en conseil en investissement, nous offrons un service de recommandation et un suivi personnalisé, garantissant ainsi une parfaite adéquation avec vos objectifs à long terme.
- **Conseil financier** : Doté d'une expertise reconnue en conseil financier, nous offrons un accompagnement personnalisé grâce à nos **trois Conseillers en Investissements Financiers (CIF)**. Notre expertise des marchés financiers et de produits tels que les ETF nous permet de vous proposer des solutions d'investissement adaptées, optimisant rendement, diversification et gestion des risques pour maximiser la performance de votre portefeuille.

À l'issue de ce processus, une **lettre de mission** détaillant des propositions en matière de stratégie patrimoniale et d'investissements adaptés à vos besoins vous sera proposée, vous permettant ainsi de prendre des décisions éclairées pour améliorer et protéger votre patrimoine.

RGPD

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des données personnelles vous concernant.

Les informations recueillies par notre cabinet sont enregistrées dans un fichier informatisé par **Monsieur Cyril RENAUD** afin d'être traitées en vue de vous apporter un service adapté à vos besoins. Elles seront conservées pendant 5 ans au-delà de la fin d'une éventuelle relation contractuelle et sont destinées à S'INVESTIR CONSEIL. Les informations collectées sont susceptibles d'être transmises d'une manière générale à nos partenaires dont notamment nos partenaires informatiques, financiers et compagnies d'assurance. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant à cyril@sinvestir.fr et vous pouvez disposer également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

NOS STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro d'immatriculation **240 03 981** (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissement Financier) proposant des prestations de conseil non-indépendant.

Les conseils donnés en matière de conseil en gestion de patrimoine reposent sur une analyse large du bilan de patrimoine et accompagne le client dans la réalisation de ses projets sur le plan financier et assurantiel. Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que :

- Les questions environnementales, sociales et de gouvernance en choisissant des producteurs de produits qui contribuent notamment à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et/ou ISR dans leurs politiques ;
- Et plus généralement les investissements durables au sens du règlement SFDR et/ou au sens du règlement Taxonomie ;
- Ainsi que la prise en compte ou non des incidences négatives en matière de durabilité (PAI).

COA (Courtier en Assurance) enregistré comme Courtier de type B.

- Catégorie d'Assurance COA (Courtier en Assurance) , de type B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Le cabinet propose une prestation de conseil de Niveau 1 : proposer un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client.

- L'activité de COA (Courtier en Assurance) est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresse courrier : 4 Place de Budapest - 75436 PARIS CEDEX 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE. Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du cabinet) : aucune entreprise.

- Conflits d'intérêt : des conflits d'intérêts peuvent survenir, liés par exemple au mode de rémunération direct ou indirect (avantages en nature) des intermédiaires en assurance. A titre d'exemple, les encours financiers placés en assurance vie offrent des taux de rémunération variables selon les supports : fonds en Euros ou Unités de Compte.

NOS ASSURANCES ET GARANTIES

Votre conseiller dispose, conformément à la loi une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de **AIG EUROPE SA** // Numéro de police : **RD01904006T**

	CIF	IAS
Responsabilité civile professionnelle	1 000 000 €/sinistre 1 000 000 €/année	1 500 000 €/sinistre 2 000 000 €/année
Garantie financière	/	115 000€

NOS PARTENAIRES

Cette liste **non-exhaustive** désigne les principaux partenaires du cabinet. Elle sera amenée à être modifiée au fur et à mesure des besoins de nos clients. Vous avez ici la liste complète de nos partenaires.

Nom	ASSURANCE	Type d'accord	Mode de rémunération
UAF LIFE PATRIMOINE		Convention de distribution	Commissions
CORUM L'ÉPARGNE		Convention de distribution	Commissions
LOMBARD		Convention de courtage	Commissions
Nom	PRIVATE EQUITY	Type d'accord	Mode de rémunération
ALTAROC		Convention de distribution	Commissions
ARCHINVEST		Convention de distribution	Commissions
EURAZEO		Convention de distribution	Commissions
OPALE CAPITAL		Convention de partenariat	Commissions
Nom	ASSET MANAGEMENT	Type d'accord	Mode de rémunération
ARKEA REIM		Convention de commercialisation	Commissions
CORUM AM		Convention de distribution	Commissions
REMAKE AM		Convention de distribution	Commissions
ALDERAN		Convention de commercialisation	Commissions
INTERINVEST		Convention de partenariat	Commissions

S'INVESTIR CONSEIL

Mrs. LOUVET/RENAUD/IMBERT

CONSEIL EN GESTION DE PATRIMOINE

Siège Social : 13 Port ST ETIENNE 31000 TOULOUSE

Tel : 06 14 97 03 92 - Mail : cyril@sinvestir.fr

SARL au capital de 1 920 euros - SIRET n° 982 687 063 RCS TOULOUSE - NAF/APE : 6619B

Membre CIF/IAS auprès de l'ANACOFI-CIF N° E010938, 92 rue Amsterdam 75009 PARIS

Société de courtage d'assurance enregistrée auprès de l'ORIAS sous le n° 240043981 - www.orient.fr

RC PRO enregistré auprès de AIG EUROPE SA, courtier d'assurance. Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex N° Police n°: RD01904006T : www.aig.com/fr/pack

RC Pro et Garantie Financière conformes aux articles L512-6 à A.512-5 Conformément au Code des Assurances

Responsabilité Civile Professionnelle conforme aux articles L519-3-4 et R.519.17 du Code Monétaire et Financier.

TVA Intracommunautaire : FR50982687063

Cabinet S'INVESTIR CONSEIL applique la mention RGPD conformément au règlement européen N° 2016/679/UE du 27 avril 2016

MODE DE FACTURATION & REMUNERATION DU CONSEILLER

Le client est informé que, pour tout acte d'intermédiation, déduction faite de la part due à la société qui l'autorise à commercialiser le produit. Voici la politique de rémunération mise en forme dans un tableau avec toutes les informations :

Type de frais/produit	Rémunération appliquée
Frais d'entrée	0 % de frais d'entrée lorsque nous avons la possibilité de les gérer. Aucun frais supplémentaire n'est ajouté. Cependant, certains produits (ex. SCPI) appliquent des frais de souscription incompressibles.
Suivi des placements	Le suivi des placements est inclus dans les frais de gestion du produit, sans frais supplémentaires.
SCPI avec frais de souscription	Sur les SCPI avec des frais d'entrée (par exemple 6% ou 5%, sauf celles du partenaire Corum), nous appliquons du cashback* sur les commissions : - Rétrocession de 6% : Restitution de 3% au client. - Rétrocession de 5,5% : Restitution de 2,5% au client - Rétrocession de 5% : Restitution de 2% au client.

* Cashback :

Le **cashback** est une restitution partielle des commissions perçues sur certains produits financiers. Par exemple, pour une commission de 6 % lors de l'achat d'une SCPI, **3 %** vous seront reversés. Cette approche permet de réduire les frais d'entrée payés par le client et d'assurer une **transparence** dans la relation commerciale.

Le mode de rémunération du conseiller professionnel est défini comme suit selon les cas :
TARIFS CONSEILS – HONORAIRES – (avec TVA et Prix Net)

ACTES pour Particuliers	HT	TTC (20%)
Tarif horaire de base – consultation Particuliers - conseil financier personnalisé Analyse des objectifs, stratégie d'investissement, gestion des risques.	250 €	300 €
Pack « Accompagnement Patrimoine Privilège SIMPLIFIÉ » (inclus 10j max étalés) <i>(Hors frais d'experts, notaires, avocats spécialisés...)</i> Bilan financier et patrimonial État des lieux des actifs financiers et patrimoniaux, mise en perspective pour optimisation. Étude approfondie d'investissement et analyse du patrimoine Recommandations d'investissements financiers, stratégies de défiscalisation, économie d'impôt Audit assurantiel « Benchmark » Audit des placements en assurance, analyse des frais et comparaison des compagnies Analyse de portefeuille et optimisation Étude de vos actifs financiers, analyse des risques et réallocation en fonction du profil Optimisation fiscale <i>Recherche de solutions d'optimisation fiscale, déclaration des revenus, etc.</i> Suivi financier personnalisé post-mission	3 330,83€	3 997 €
Pack « Accompagnement Patrimoine Privilège CLASSIQUE » (inclus 15j max étalés) <i>(Hors frais d'experts, notaires, avocats spécialisés...)</i> Bilan financier et patrimonial État des lieux des actifs financiers et patrimoniaux, mise en perspective pour optimisation. Étude approfondie d'investissement et analyse du patrimoine Recommandations d'investissements financiers, stratégies de défiscalisation, économie d'impôt Audit assurantiel « Benchmark » Audit des placements en assurance, analyse des frais et comparaison des compagnies Analyse de portefeuille et optimisation Étude de vos actifs financiers, analyse des risques et réallocation en fonction du profil Optimisation fiscale <i>Recherche de solutions d'optimisation fiscale, déclaration des revenus, etc.</i> Transmission patrimoine <i>Élaboration d'une stratégie de transmission, conseil fiscal.</i> Recherche de « Biens divers » Travail de recherche, d'analyse et de présentation de solutions correspondant aux besoins spécifiques du client Suivi financier personnalisé post-mission	4 997,5€	5 997 €

Pack « Accompagnement Patrimoine Privilège DUO » (inclus 20j max étalés) (Hors frais d'experts, notaires, avocats spécialisés...) L'offre s'adresse à un couple marié sous le régime de la séparation de biens, pacsé ou en union libre, qui souhaite que chacun ait sa propre stratégie patrimoniale. Bilan financier et patrimonial État des lieux des actifs financiers et patrimoniaux, mise en perspective pour optimisation. Étude approfondie d'investissement et analyse du patrimoine Recommandations d'investissements financiers, stratégies de défiscalisation, économie d'impôt Audit assurantiel « Benchmark » Audit des placements en assurance, analyse des frais et comparaison des compagnies Analyse de portefeuille et optimisation Étude de vos actifs financiers, analyse des risques et réallocation en fonction du profil Optimisation fiscale Recherche de solutions d'optimisation fiscale, déclaration des revenus, etc. Transmission patrimoine Élaboration d'une stratégie de transmission, conseil fiscal. Suivi financier personnalisé post-mission Recherche de « Biens divers » Travail de recherche, d'analyse et de présentation de solutions correspondant aux besoins spécifiques du client	6 664,17€	7 997€
Pack « Accompagnement Patrimoine Privilège CONSULTING » - Limitée dans le temps - (inclus 6 séances sur une durée de 6 mois) (Hors frais d'experts, notaires, avocats spécialisés...) Bilan financier et patrimonial État des lieux des actifs financiers et patrimoniaux, mise en perspective pour optimisation. Étude approfondie d'investissement et analyse du patrimoine Recommandations d'investissements financiers, stratégies de défiscalisation, économie d'impôt Audit assurantiel « Benchmark » Audit des placements en assurance, analyse des frais et comparaison des compagnies Analyse de portefeuille et optimisation Étude de vos actifs financiers, analyse des risques et réallocation en fonction du profil Optimisation fiscale Recherche de solutions d'optimisation fiscale, déclaration des revenus, etc. Transmission patrimoine Élaboration d'une stratégie de transmission, conseil fiscal. Recherche de « Biens divers » Travail de recherche, d'analyse et de présentation de solutions correspondant aux besoins spécifiques du client	4 997,5€	5 997 €
ACTES pour Entreprises	HT	TTC (20%)
Tarif horaire de base – consultation Entreprises	400 €	480 €

Pack « Accompagnement Patrimoine Privilège PRO » (inclus 20j max étalés) (Hors frais d'experts, notaires, avocats spécialisés...) Étude d'optimisation financière Optimisation des actifs de trésorerie, placements à court et moyen terme pour les entreprises. - Analyse de la structure des frais (comparaison des Cie) et conseil personnalisé - Bilans et audits patrimoniaux (conseil sur les placements de trésorerie d'entreprise, plan d'épargne salariale, ...) - Bilan financier, gestion du budget, suivi des investissements, recherche de solutions patrimoniales, d'investissement et défiscalisation. Accompagnement administratifs et coordination auprès de cabinets notariés, d'avocats et d'experts-comptables... Suivi financier personnalisé post-mission	6 664,17€	7 997€
Focus sur le Conseil Financier Personnalisé : ➤ Consultation conseil financier personnalisé : Analyse de vos objectifs financiers, mise en place de stratégies d'investissement adaptées et gestion du risque en fonction de votre profil. ➤ Suivi financier personnalisé post mission : Ajustements réguliers du portefeuille pour optimiser le rendement, en fonction des fluctuations du marché et des objectifs financiers de chaque client. ➤ Étude approfondie d'investissement : Recommandations d'investissements personnalisés, stratégies de défiscalisation et économies fiscales, pour maximiser la rentabilité de votre patrimoine. Le client est informé à sa convenance des montants intermédiaires de facturation en fonction de l'avancement des prestations fournies.		

MODE DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par courrier postal ou par tous moyens de télécommunications. Les modes de communication électronique sont à privilégier (courriel, conférence en ligne, téléphone).

Courriel : cyril@sinvestir.fr – Tél : 06 14 97 03 92

Rendez-vous physique chez le client / au bureau également

Rendez-vous téléphoniques / visioconférence

NOTRE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/12-Maj 24/04/13, 20/11/13 et 17/10/2014)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

La présente Procédure est établie de manière à traiter efficacement et de façon transparente, en vue de leur traitement raisonnable et rapide, les éventuelles réclamations des clients potentiels et existants. Elle répond de manière conforme à l'article 325-23 du RGAMF et à la recommandation ACPR du 9 mai 2022.

Le cabinet vise les déclarations actant du mécontentement du client envers S'INVESTIR CONSEIL. Une demande d'information, d'avis, de clarification, de service ou de prestation n'est pas une réclamation.

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : S'INVESTIR CONSEIL, 13 PORT ST ETIENNE 31000 TOULOUSE

Par téléphone : 06 14 97 03 92

ou par mail : cyril@sinvestir.fr

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

SAISIR UN MÉDIATEUR

1 - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Adresse du Médiateur de l'association professionnelle :

Médiateur de **ANACOFI-CIF** - 92 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

2 - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

Pour les activités de CIF : Mme COHEN-BRANCHE Marielle - **Médiateur de l'AMF** – Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse - 75 082 Paris cedex 02 (Site Internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>)

3 - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :

La **Médiation de l'Assurance**

ANM CONSOMMATION - 2, Rue de Colmar 94300 Vincennes

(<https://www.anm-conso.com/> – contact@anm-conso.com)

REMISE DU DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

Je soussigné..... atteste avoir
reçu le document d'entrée en relation.

Fait à le

En double exemplaire.

Votre conseiller :

Le client :